



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision

Question écrite n° 8698

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la mise en oeuvre de la télévision numérique terrestre (TNT). Le budget de la communication pour 2002, qui succédait à deux années de très forte progression de la ressource publique, préparait une étape de développement de la mise en oeuvre du numérique hertzien terrestre. Le budget pour 2003 remet en cause ce projet, la dotation en capital d'un milliard de francs sur lequel s'était engagé le gouvernement de Lionel Jospin pour permettre le développement du projet numérique de France Télévision ayant disparu. En outre, aucune indication sur un éventuel projet ou de nouvelles missions pour l'audiovisuel public n'est donnée. En conséquence, il lui demande quelles suites il entend donner au projet TNT.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la culture et de la communication a été appelée sur la mise en oeuvre de la télévision numérique terrestre. Il convient tout d'abord de rappeler qu'à l'issue de la mission confiée à M. Michel Boyon visant à éclairer les décisions du Gouvernement quant au lancement de la télévision numérique terrestre il est apparu qu'un certain nombre de difficultés d'ordre technique, économique et financier nécessitaient une analyse approfondie pour assurer à cette technologie de diffusion les plus grandes chances de succès. En ce qui concerne le service public, si la mise en place de la télévision numérique terrestre reste une piste de développement possible pour France Télévision, l'avenir et la stratégie du groupe public ne sauraient être bornés à cette seule perspective. Dans ce cadre, un travail de clarification est actuellement conduit en concertation avec les dirigeants du groupe audiovisuel public.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8698

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2002, page 4884

Réponse publiée le : 24 février 2003, page 1403